

IN WITNESS WHEREOF the undersigned, duly authorized thereto, have signed this Convention.

DONE in duplicate at Paris, this second day of May 1976 in the English and French languages, each version being equally authentic.

EN FOI DE QUOI les soussignés, à ce dûment autorisés, ont signés la présente Convention.

FAIT en double exemplaire à Paris, le deuxième jour de mai 1976, en langues anglaise et française, chaque version faisant également foi.

GÉRARD PELLETIER
*For the Government of
Canada*
*Pour le gouvernement du
Canada*

JEAN-PIERRE FOURCADE
*For the Government of the
French Republic*
*Pour le gouvernement de la
République Française*